

LIncA : un projet novateur en faveur de l'inclusion

CONFÉRENCE DE PRESSE 26 FÉVRIER 2021

Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture

Magaly Hanselmann, cheffe du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)

Ordre du jour

1. Introduction
2. Objectifs
3. Inclusion
4. Accompagnement
5. Conclusion
6. Questions

1. Introduction

Obligations internationales

La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée en 2014, signifie **un changement de paradigme** :

- Égalité dans tous les domaines de la vie
- Autonomie et autodétermination dans l'accompagnement

1. Introduction

Cadres légaux

Fédéral

Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées
LHand

Loi sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides
LIPPI

Cantonal

Absence de base légale en matière d'égalité



Loi sur les mesures en faveur des invalides
LMFI 1972

1. Introduction

Attentes des milieux concernés

- Les associations de défense des personnes vivant avec un handicap souhaitent que l'État s'engage afin de garantir l'inclusion
- Les parents et les proches souhaitent :
 - Une consolidation du dispositif de prestations en réponse aux besoins des personnes concernées
 - Une diversification des offres afin de soulager les familles et leur permettre de continuer à assumer une prise en charge à domicile
 - Une planification de l'offre coordonnée avec les institutions et entre les services

2. Objectifs de la LInCA

1. Garantir l'égalité de traitement et promouvoir une société neuchâteloise inclusive
2. Intégrer la vision portée par la CDPH au sein du dispositif de prestations
3. Poser les bases de la diversification des offres de prestation en lien avec les possibilités de vie à domicile et le soutien aux proches aidant-e-s
4. Consolider le partenariat avec les institutions et les associations

3. Inclusion

Solutions innovantes

- Création d'un poste de préposé-e à l'inclusion
- Définition d'un plan d'action (selon les 11 axes issus d'un processus participatif)
- Allocation d'une enveloppe de CHF 100'000.- pour des projets pilotes
- Une commission pour l'inclusion et l'accompagnement des PVH - CIAP
- Une commission des plaintes - CoP
 - Les questions d'inégalité et de discrimination de manière transversale – orientation et médiation
 - Les plaintes envers les prestataires du dispositif de prestations

3. Inclusion

Thèmes transversaux du plan d'action

- l'égalité ;
- l'autonomie ;
- l'enfance, la scolarité et la formation ;
- la communication ;
- la mobilité ;
- la vie professionnelle ;
- le logement ;
- la santé ;
- le soutien aux proches aidant-e-s ;
- les loisirs ;
- la protection sociale.

4. Accompagnement Droits des personnes

- Respect de la personnalité et de la vie privée ;
- Encouragement individuel; notamment sous forme de projet individualisé ;
- Partenariat des mesures prises, droit d'en être informé-e et de s'exprimer à leur sujet ;
- Protection contre les abus et les mauvais traitements ;
- Recours à un organisme de soutien ou à une personne de référence externe pour un conseil.

4. Accompagnement

Prestations adaptées aux besoins

- Orientation en fonction des besoins selon un outil d'évaluation standardisé
- Coordination avec les partenaires institutionnels et les entités concernées
- Diversification des prestations
- Reconnaissance et soutien aux proches aidant-e-s
- Clarification des processus en matière de planification

5. Conclusion

La LIncA est un projet ambitieux qui :

- propose des solutions innovantes en faveur de l'inclusion
- offre une vision d'ensemble du domaine
- place la personne vivant avec un handicap au centre du dispositif
- permet à l'État d'assumer ses responsabilités en termes de pilotage et de planification

6. Questions

